

GCSMS UCSD SEINE SAINT DENIS

Guide d'orientation à destination des partenaires du territoire (équipes de proximité et d'orientation)

Un Chez Soi D'abord 93 - Appartements de Coordination
thérapeutique

SOMMAIRE :

1. Présentation du dispositif A.C.T. UCSD 93 et de ses missions	2
2. Le territoire d'intervention.....	3
3. Les équipes de proximité.....	3
4. Les équipes d'orientation	4
5. Les critères d'admissibilité	5
6. La commission d'admission	6
7. Le dossier de candidature	6
8. Contacts	7
9. Schéma de la procédure d'admission	7

Vous intervenez auprès de personnes à la rue souffrant d'un trouble psychique sévère (de type schizophrénie ou autres troubles psychotiques) et vous souhaitez faire une demande d'orientation vers le dispositif A.C.T. Un Chez-Soi D'abord 93 ? Le présent document a pour objet de vous guider tout au long de la procédure d'orientation. Il reprend les éléments suivants :

- Une présentation du dispositif
- Ses missions
- Les critères d'éligibilité
- La procédure d'admission
- Le dossier d'admission

Vous occupez une place essentielle dans le parcours des personnes accompagnées vers et dans le dispositif. Nous vous demandons de prendre connaissance de ces éléments et de préparer la candidature avec la personne concernée car son adhésion est primordiale.

Pour des questions d'ordre général ou pour demander l'envoi du dossier à compléter pour l'orientation, vous pouvez solliciter notre secrétariat à l'adresse contact@ucsd93.org.

ATTENTION : Les situations personnelles des candidat(e)s potentiel(le)s ne doivent pas nous être exposées en amont de l'orientation. En effet, par souci de neutralité, l'équipe d'accompagnement Un Chez Soi D'abord 93 n'a pas accès aux éléments qui concernent la personne (parcours de vie, pathologies et/ou addictions, etc.) avant son admission. Seule la commission d'admission pourra statuer sur une entrée dans le dispositif sur la base des critères d'éligibilité.

1. Présentation du dispositif A.C.T. UCSD 93 et de ses missions

Les appartements de coordination thérapeutiques (A.C.T) « Un Chez Soi d'Abord 93 » visent à proposer un logement directement depuis la rue à des personnes sans abri souffrant de troubles psychiques sévères, avec ou sans addictions associées. L'équipe se compose de professionnel(e)s de plusieurs disciplines travaillant ensemble sous le mode de « l'aller-vers » afin de proposer un accompagnement adapté à la situation et aux besoins de chaque locataire du dispositif. L'accès au logement et à un accompagnement n'est pas soumis à la prise d'un traitement et à un arrêt des consommations.

Le dispositif Un Chez Soi D'abord s'appuie sur 8 grands principes :

- ✓ **Le logement est un droit fondamental**
- ✓ **L'accès rapide à un logement ordinaire**
- ✓ **Le choix par la personne de son agenda et de son offre de services**
- ✓ **Un engagement à accompagner la personne autant que nécessaire**
- ✓ **Un accompagnement centré sur la notion de rétablissement**
- ✓ **Le développement d'une stratégie de réduction des risques et des dommages**
- ✓ **Un engagement soutenu mais non coercitif**
- ✓ **La séparation des services de gestion locative et d'accompagnement**

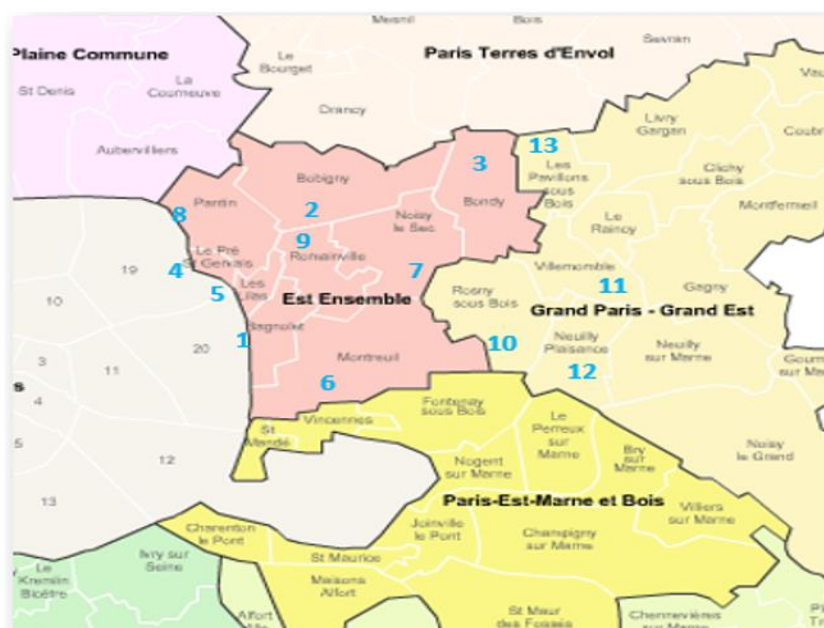
Le dispositif vise au rétablissement des personnes accueillies dans un double objectif :

- ✓ **L'objectif premier est le rétablissement** à l'égard de la maladie mentale en respectant le choix de la personne et en mettant l'accent sur son expérience subjective à l'égard de la maladie.
- ✓ **Le deuxième objectif est la promotion de la santé mentale positive** qui s'appuie sur le renforcement des compétences personnelles, l'estime de soi et le développement d'activités enrichissantes favorisant l'inclusion sociale.

2. Le territoire d'intervention

Le dispositif A.C.T. Un Chez-Soi D'abord (UCSD) Seine-Saint-Denis a vocation à répondre aux besoins identifiés sur 13 communes du département. Les logements proposés sont loués à des bailleurs privés et sociaux situés sur le périmètre de 13 communes du département.

Le candidat doit avoir un projet d'installation sur une de ces 13 communes citées ci-dessous.



Un Chez Soi d'Abord 93 (UCSD 93) se déploie sur le territoire de 13 communes : Etablissement Public Territorial Est-Ensemble (9 communes) et 4 autres communes :

1. Bagnole
2. Bobigny
3. Bondy
4. Le Pré St-Gervais
5. Les lilas
6. Montreuil
7. Noisy le Sec
8. Pantin
9. Romainville
10. Rosny-Sous-Bois
11. Villemomble
12. Neuilly-Plaisance
13. Les Pavillons-Sous-Bois

3. Les équipes de proximité

Par équipe de proximité nous entendons toutes les structures amenées à accompagner, conseiller ou rencontrer des personnes adultes à la rue souffrant de troubles psychiques sévères qui veulent accéder aux A.C.T. Un Chez-Soi D'abord 93. Ainsi l'ensemble des acteurs accompagnant le public cible pourront faire une demande d'orientation.

Qui sont-elles ? (Exemple non exhaustif) :

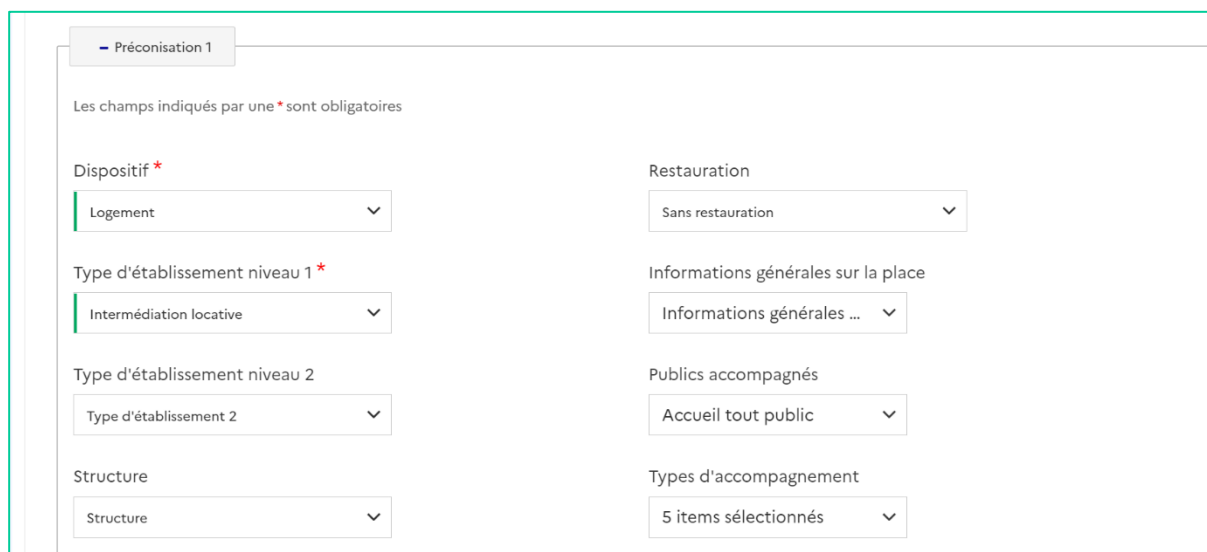
Accueils de jour, équipes de maraude, CCAS, Conseil Départemental, CAARUD, Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS), Lits Halte Soins Santé (LHSS), Services pénitenciers, hôpitaux, etc.

Leur rôle :

Elles ont un rôle au niveau du repérage et de l'émergence de la demande et interviennent en soutien du candidat pour la constitution de son dossier de candidature. En fonction des situations, les équipes de proximité peuvent constituer seules le dossier d'admission avec le candidat ou s'appuyer sur une équipe dite « d'orientation ».

- ✓ **1^{ère} possibilité** : L'équipe de proximité aide à la constitution du dossier de candidature (volet social) si la personne ne peut pas elle-même remplir sa demande. Elle oriente la personne vers son psychiatre ou vers un psychiatre d'une équipe d'orientation pour compléter le volet médical. Une fois complet, elles adressent le dossier social à UCSD 93. Pour des raisons de confidentialité et de respect du secret médical, le psychiatre adressera directement le volet médical à son confrère siégeant à la commission d'admission.
- ✓ **2^{ème} possibilité** : Si les équipes de proximité ont besoin d'un appui pour la constitution du dossier (volet médical et social) ou pour présenter le dispositif au candidat, elles saisissent une des équipes d'orientation. Une rencontre peut être réalisée sur le lieu de vie de la personne lorsque celle-ci est à la rue.

En parallèle de l'envoi du dossier administratif au secrétariat UCSD 93, l'équipe de proximité est tenue de faire une demande d'orientation via le SI SIAO avec une préconisation dispositif « logement » et type d'établissement « intermédiation locative » comme illustré ci-dessous.



Préconisation 1

Les champs indiqués par une * sont obligatoires

Dispositif * Logement	Restauration Sans restauration
Type d'établissement niveau 1 * Intermédiation locative	Informations générales sur la place Informations générales ...
Type d'établissement niveau 2 Type d'établissement 2	Publics accompagnés Accueil tout public
Structure Structure	Types d'accompagnement 5 items sélectionnés

4. Les équipes d'orientation

Conformément au cahier des charges national du dispositif A.C.T. « Un Chez-Soi d'Abord », les équipes d'orientation sont des équipes déterminées relevant d'une des catégories suivantes :

- ✓ Soit une équipe mobile de psychiatrie à destination des personnes en situation de précarité
- ✓ Soit un Service Médico-Psychologique Régional (SMPR) aménagé dans un établissement pénitentiaire

- ✓ Soit un Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) ou un Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour les Usagers de Drogues (CAARUD)
- ✓ Soit une structure participant au dispositif de veille sociale (Accueils de jour, EMA, etc.).

Qui sont-elles ?

Sur notre territoire, quatre Equipes Mobiles Psychiatrie Précarité (EMPP) sont désignées :

- EMPP Rivages rattachée aux secteurs G02, G05, G06, G13
- EMPP La boussole rattachée aux secteurs G10, G11, G12, G14
- EMPP La cordée
- EMPP Estim'93
- UMPP Robert Ballanger

Pour solliciter l'une des EMPP ci-dessus, veuillez contacter la coordination :

coordination-empp93@epsve.fr

06 60 47 71 37 (Merci de privilégier les contacts par mail)

Leur rôle :

- ✓ Si nécessaire et sur sollicitation des équipes de proximité, les équipes d'orientation présentent le dispositif aux équipes de proximité et/ou aux candidats.
- ✓ Si nécessaire et sur sollicitation des équipes de proximité, elles accompagnent à la constitution du dossier d'admission (qu'il s'agisse du certificat médical ou du volet social).
- ✓ Si besoin de suppléance d'une équipe de proximité, elles envoient le dossier au secrétariat de la commission.

5. Les critères d'admissibilité

- ✓ Être âgé de 18 ans ou plus.
- ✓ Être sans-abri ou sans logement au moment de l'entrée dans le dispositif :
 - Personnes vivant dans la rue (parc, véhicule, garage, etc.)
 - Personnes ayant eu un parcours de rue et cumulant les hébergements d'urgence (avec durée de prise en charge courte)
 - Personnes sortantes d'hospitalisation longue ou d'une incarcération sans solution d'hébergement, et qui ont connu un ou plusieurs épisodes de rue dans leur parcours
- ✓ Présenter une pathologie mentale sévère (de type schizophrénie ou pathologie relevant du groupe diagnostic « troubles psychotiques ») ;
- ✓ Présenter des besoins élevés et répondre aux critères de besoins élevés évalués en référence à la grille MCAS (Multnomah Community Ability Scale) ;
- ✓ Souhaiter bénéficier d'un accompagnement par une équipe pluriprofessionnelle et vivre dans un logement ;

- ✓ Être en situation régulière sur le territoire français et y avoir des droits possibles (titre de séjour valide et ouvrir des droits à court terme) ;
 - Les personnes doivent avoir des droits ouvrables pour intégrer le dispositif. Cela exclut de fait les personnes étrangères sans droit de séjour sur le territoire. Les personnes doivent pouvoir accéder à des ressources stables pour payer leur loyer, se maintenir dans leur logement et subvenir à leurs besoins élémentaires.
- ✓ Justifier d'un ancrage sur le territoire de la Seine-Saint-Denis

6. La commission d'admission

La commission examinera mensuellement pendant la période de montée en charge, puis une fois par trimestre.

Les admissions se feront dans l'ordre chronologique de réception de la demande, sous réserve que les personnes répondent aux critères du dispositif, de la complétude des dossiers et en fonction des places disponibles.

Au plus tard 8 jours après la commission, la décision est communiquée à la personne, à son représentant légal, à l'équipe d'orientation et au référent professionnel qui a accompagné la demande. Le refus d'une demande d'intégration dans le dispositif des A.C.T. sera motivé.

En cas de changement dans sa situation, le candidat conserve le droit de réitérer sa demande lors d'une prochaine commission. Les dossiers ne sont pas conservés, il sera nécessaire de reconstituer intégralement le dossier d'admission.

L'admission validée, le dossier sera transféré à l'équipe UCSD 93 :

- L'équipe UCSD 93 disposera alors d'un délai de 4 à 8 semaines pour permettre à la personne d'accéder à un logement.
- Dans ce laps de temps, le futur locataire aura été rencontré à plusieurs reprises par les professionnels.

7. Le dossier de candidature

Vous pouvez demander à recevoir le dossier de candidature à remplir via l'adresse mail :

contact@ucsd93.org

Composition du dossier : 5 documents constituent le dossier :

1. Formulaire de renseignements administratifs
2. Le certificat médical attestant d'une pathologie mentale sévère (type schizophrénie ou autres troubles psychotiques), rempli par un médecin psychiatre
3. Le questionnaire MCAS complété
4. Le souhait de la personne d'intégrer le dispositif et d'être logée et accompagnée (lettre manuscrite ou autre document signé par la personne elle-même)
5. La demande d'orientation via le logiciel SI SIAO

Envoi des documents :

Les documents **n°1**, **n°3** et **n°4** sont à transmettre via l'adresse : orientation@ucsd93.org

Le document **n°2** est à envoyer par courrier sous pli confidentiel au psychiatre de la commission à l'adresse suivante :

- A l'attention du médecin du dispositif Un Chez-Soi D'abord 93, Pavillon Acacias – EPS Ville Evrard, 202 avenue Jean Jaurès 93330 Neuilly-sur-Marne

Les dossiers incomplets ne seront pas présentés en commission.

8. Contacts

- Pour l'envoi du dossier de candidature (hors certificat médical) : orientation@ucsd93.org / Merci de préciser dans le corps du mail la date de création de la demande d'orientation sur le SI SIAO.
- Pour l'envoi du certificat médical : A l'attention du médecin du dispositif Un Chez Soi D'abord 93 siégeant à la commission d'admission.
- Pour des questions d'ordre général : contact@ucsd93.org

9. Schéma de la procédure d'admission

